

CIRCULAIRE DEPARTEMENTAUX S. M. 2026

La date et le lieu des Départementaux S. M. viennent d'être décidés :

Les Dates : les 30 et 31 - 05 - 2026

Le Lieu : **MANCIEULLES (54)**

Les Départementaux 57 se tireront donc en dehors de notre département ce qui implique que **CHAQUE TIREUR** devra remplir et envoyer une **Demande de dérogation** à notre Gestion Sportive qui est aussi notre Responsable Compétition à l'adresse suivante :

57.regis@orange.fr

Je vous joins le modèle de la Demande de Dérogation sur laquelle j'ai déjà noté que c'était pour l'échelon départemental ainsi que le motif, ainsi que la Feuille d'Engagement SM

Télécharger [fiche Engagement](#)

Télécharger [Demande de Dérogation](#)

MODE OPÉRATOIRE POUR LE TIREUR :

1- La Demande de Dérogation est à envoyer au plus tôt à l'adresse notée ci-dessus. Elle sera signée par notre Responsable compétition et vous sera renvoyée par mail. Elle doit être donnée au Responsable Compétition de votre club.

MODE OPÉRATOIRE POUR LE CLUB :

1- Le club remplit la Feuille d'engagement SM en notant la ou les disciplines que chaque tireur veut tirer ainsi que **Matin** ou **Après-Midi** pour chaque discipline. Attention les tirs pour les Départementaux 57 se feront le **Samedi 30 mai** pour le **Petit calibre** et le **DIMANCHE 31 mai** pour le **Gros calibre**.

2- La Dérogation et la Feuille d'engagement sont à envoyer au CODEP TIR 54 à l'adresse suivante : codep54tir@gmail.com

Une fois les inscriptions terminées, le club recevra les convocations à remettre aux tireurs.

Après la compétition, le club recevra la facture correspondante avec les modalités de paiement.

Sportivement.

Jean-Marc CODATO

Président du CODEP TIR 57